

Numéro de référence dossier ETI : ETI/220013392 ?火

Cession de créance

signature

Le/la soussigné(e) (la cédante/le cédant)),
Prénom et nom: Domicile (adresse): Le/la soussigne(e) (la cedante/le cedant)), Prénom et nom: Lear Christophe Barbl Domicile (adresse): 23 rue des Eaux Vives
Domicile (adresse): 23 rue des Caux Vives
1207 GENEVE
déclare céder sa créance au paiement/remboursement des frais de guérison en rapport avec son
voyage en (préciser destination du voyage) Chailande
à l'encontre de Sanitas Privatversicherungen AG (« Sanitas »), fondée sur le contrat d'assurance
collective du 28 août 2019 entre Sanitas et le Touring Club Suisse (TCS) et l'art. 78 de la loi sur le
contrat d'assurance (LCA) à
Touring Club Suisse, ch. de Blandonnet 4, 1214 Vernier (le cessionnaire).
Le/la soussigné(e) confirme ne pas avoir reçu de remboursement partiel ou intégral de la part de Sanitas ou d'un tiers et s'engage à informer immédiatement le TCS si un remboursement partiel ou intégral devait intervenir postérieurement à la signature de la présente cession de créance. Elle/il s'engage en outre à transférer immédiatement tout montant reçu au TCS sur le compte : IBAN CH61 0024 0240 C262 2133 0.
Le TCS est expressément autorisé à notifier la cession de créance à Sanitas et à encaisser
directement auprès de celui-ci le montant de la créance cédée.
Je m'engage à envoyer l'original de cette cession de créance dans les meilleurs délais mais au
plus tard au retour à mon domicile par courrier au TCS.
genere le 15,04.2022 Lieu et date
It / sance.